

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 13 JUILLET 2010

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 5 juillet 2010, accompagnée d'un ordre du jour comportant 64 objets et de deux ordres du jour complémentaires, le premier, daté du 6 juillet 2010 comportant 4 objets et le deuxième daté du 13 juillet 2010 comportant 4 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 37 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. MARTIN, M. SAKAS,

M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, ~~M. DARVILLE~~, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, ~~M. BIEFNOT~~, M. BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI,

M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR,

M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER,

M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, ~~Mme MERCIER A.M.~~,

~~M. LAFOSSE~~, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA,

Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET,

M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA,

Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, ~~M. TRANCHANT~~, M. DUBOIS, Conseillers

et M. Philippe LIBIEZ, Secrétaire communal adjoint.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, avec votre autorisation, je vous propose d'entamer nos travaux. D'abord, je me dois d'excuser l'absence de Monsieur l'Echevin DARVILLE ainsi que Madame Anne-Marie MERCIER, Monsieur TRANCHANT et Monsieur Pascal LAFOSSE. Pouvons-nous porter à l'ordre du jour, en urgence, les points qui concernent

1) la démission d'un échevin

2) l'avenant au Pacte de la Majorité

3) la vérification des pouvoirs ainsi que la prestation de serment et si celle-ci se passe dans de bonnes conditions, l'installation d'un nouvel échevin et puis la formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. J'imagine qu'il n'y a pas trop d'objections, je vois que l'esprit de Mons fait son œuvre. Par ailleurs, vous avez reçu un ordre du jour complémentaire qui porte sur le 15 bis, le 20 bis, le 22 bis et le 62 bis. Alors, on remet les points suivants : 19, 21, 22, 25, 55 et 56. Toujours avec votre autorisation, le 27^{ème} objet serait traité en huis clos. Bien, je vois que tout le monde est d'accord, ce qui est déjà un bon début de Conseil !

I. Démission d'un Echevin. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, par courrier du 12 juillet 2010,

Monsieur Richard MILLER a présenté sa démission de ses fonctions d'Echevin du Budget,

des Finances et de l'Emploi de la Ville de Mons. Cette décision est motivée par les dispositions légales qui régissent le mandat de Sénateur de Communauté pour lequel il vient de prêter serment il y a quelques heures. Compte tenu des dispositions légales et compte tenu de sa volonté, j'imagine qu'il n'y aura pas de grandes difficultés pour accepter cette démission, je voudrais avant que ce ne soit formel, juste dire quelques mots, je ne suis pas du genre à faire de longs discours ni à utiliser la brosse à reluire mais il a pris un choix qui lui est propre, qui est tout à fait respectable, honorable, la fonction de Sénateur est une fonction importante. Je voudrais juste dire que durant toutes les années au cours desquelles Monsieur MILLER a exercé sa fonction d'Echevin des Finances, du Budget et de l'Emploi, son travail a été unanimement apprécié ainsi que la correction et la solidarité dont il a fait preuve au sein du Collège. Alors, en le remerciant chaleureusement pour ce qu'il a fait, il va vraisemblablement dire un mot et je lui cède volontiers la parole et quand il aura changé de place, il restera toujours avec nous puisqu'il est un élu remarqué et remarquable et qui en plus travaille et a travaillé avec nous dans le cadre notamment de Mons 2015. Monsieur l'Echevin, tant qu'on n'a pas accepté votre démission, vous êtes toujours Echevin, voulez-vous dire quelques mots, bien que légalement vous avez prêté serment, je ne sais plus très bien... Monsieur MILLER, je vous cède la parole.

M. Richard MILLER : Oui, je remercie Monsieur le Bourgmestre, je n'ai rien préparé, je vais essayer de parler avec les mots du cœur. Je suis amené, pour beaucoup de raisons à la fois politiques, personnelles et autres, à faire ce choix. Je vous dirai que je suis très, très heureux d'avoir eu l'honneur de prêter serment cet après-midi au sein du Sénat. Je suis Sénateur de Communauté, c'est-à-dire que je reste Député wallon élu de notre arrondissement de Mons-Borinage et croyez-bien que le travail que je pourrai faire au sein de cette Assemblée veillera à défendre bien entendu une Belgique nouvelle qui va se constituer, je pense qu'il y aura des négociations importantes qui vont s'ouvrir, je le ferai aussi bien entendu en restant fort attentif à la Wallonie, au Hainaut bien entendu et à notre Ville. Pour moi, c'est un bonheur, je ne vous le cache pas, pour un homme politique accéder à un niveau de discussions et de débats comme celui-là est important mais à-travers tout ce plaisir que je ressens, il y a bien entendu un pincement au cœur pour le fait de quitter une fonction que j'ai exercée le mieux possible, tout n'est jamais parfait mais je l'ai fait avec beaucoup de conviction et en m'engageant à fond. Et donc, je tiens à vous remercier pour ces années, y compris les membres de l'opposition et les membres de la majorité, nous avons toujours travaillé de façon très cordiale et respectueuse. J'aurai un mot, bien entendu, pour mes collègues du Collège, la majorité communale est une majorité qui est spéciale, il y a une majorité absolue qui est

détenue par le partenaire qui a ouvert la majorité au groupe MR, je dois dire que jamais, jamais, à aucun moment, cette majorité extrêmement confortable du partenaire n'a amené le moindre sentiment d'irrespect ou de mise sur le côté. Nous avons toujours travaillé ensemble, nous avons porté les dossiers ensemble et chacune et chacun de mes collègues a œuvré pour le bien de nos concitoyens. Et je comprends aussi que les membres de l'opposition aient exercé totalement leur droit de contrôle, je crois que l'honneur de notre système démocratique de notre Ville, d'un Conseil communal comme le nôtre d'avoir agi de cette façon. Alors, je garderai deux excellents souvenirs en plus de quelques-uns, je ne vais pas tous les reprendre, il y a toujours des anecdotes mais je garderai un excellent souvenir de la présentation du budget 2010, pour un échevin qui n'est pas toujours spécialisé dans les matières financières, je dois vous avouer que j'avais très, très peur de ce budget et finalement ça a été un des meilleurs que nous ayons eu à présenter. Et l'autre grand souvenir que je garderai, c'est lorsque notre Bourgmestre Elio DI RUPO m'a fait l'honneur de sa confiance dans le cadre de la préparation et de la défense de notre projet de candidature Mons 2015, c'était un honneur d'être à ses côtés, ce titre a été attribué à notre Ville, nous avons donc énormément de travail à le faire ensemble pour 2015, je vous le répète, à chacune et chacun, tous les excellents sentiments que j'ai toujours ressentis au sein de ce Conseil communal et au sein de ce Collège. Voilà ce que je tenais à dire, Monsieur le Bourgmestre, en vous remerciant encore à la fois pour la façon dont vous avez traité le partenaire et de la façon dont nous continuerons, je l'espère, à pouvoir travailler ensemble pour notre Ville.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le point 2, conformément à l'article L11.23-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, il est proposé au Conseil communal d'accepter la démission de ses fonctions d'Echevin présentée par Monsieur Richard MILLER et je note d'ailleurs qu'il continuera à siéger au Conseil communal en qualité de Conseiller communal. Je vous en remercie très chaleureusement.

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

II. Par urgence. Avenant au Pacte de Majorité. Approbation. Secrétariat

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il convient maintenant d'adopter un avenant au Pacte de Majorité aux fins de désigner le successeur de Monsieur MILLER. Les groupes de la majorité PS et MR vous proposent, conformément à l'article L11.23-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la candidature de Monsieur Bernard BEUGNIES. Cet avenant au Pacte de Majorité a été déposé entre les mains du Secrétaire communal adjoint le

13 juillet 2010 et il est constaté que la majorité des membres des groupes PS et MR ont signé cet avenant. L'avenant au Pacte de Majorité doit être voté à haute voix, selon l'article L11.23-1 § 3.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme HOUDART, MM. MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. DUBOIS, DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, MERCIER, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE

ADOPTE - 2^{ème} annexe

III. Par urgence. Vérification des pouvoirs - prestation de serment et installation d'un Echevin. Secrétariat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Voilà, j'invite Monsieur Bernard BEUGNIES à prêter le serment constitutionnel.

M. Bernard BEUGNIES : « Je Jure Fidélité au Roi, Obéissance à la Constitution et aux Lois du Peuple Belge ».

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur BEUGNIES a exactement les mêmes attributions que celles de Monsieur MILLER.

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

IV. Par urgence. Formation du nouveau tableau de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Il me reste encore un point qui est l'adoption du nouveau tableau de préséance du Conseil communal. J'imagine qu'il n'y a pas d'objections ?

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, avant l'ordre du jour, je voudrais, à titre personnel, vous faire une petite communication puisque nous sommes dans des grands jours, alors, comme vous le savez la mission de pré-formateur que m'a confié Sa Majesté le Roi, va entraîner dans mon chef un peu de travail supplémentaire. Mais cette

mission n'entre toutefois pas dans le cadre de l'article L 11.23-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui concerne l'empêchement ou la mise en congé d'une fonction de bourgmestre. Alors, partagé entre les conséquences de la désignation royale et le souci d'assumer la gouvernance de la Ville, Ville qui me tient tant à cœur, je ne prendrai aucune mesure relative qui aurait une conséquence sur la Ville avant la formation d'un nouveau gouvernement fédéral. Comme à l'accoutumée, je sais que je peux compter sur les membres du Collège, pour me suppléer dans certaines circonstances, c'est souvent le cas et je les en remercie très sincèrement. Toutefois, je mesure que ma charge communale sera plus réduite durant cette phase d'intenses discussions fédérales aussi, je verserai mes émoluments nets de bourgmestre auxquels je ne peux légalement renoncer, je les verserai, ces rémunérations, à la Fondation Franz Aubry qui a pour objectif de permettre aux jeunes orphelins de poursuivre des études universitaires. Je ne doute pas que vous comprenez aisément la situation et je vous en remercie très cordialement. Fort de cette déclaration, j'en viens alors au point 1 de l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a des remarques ? Madame MERCIER n'étant pas là, il n'est pas impossible que nous allions vite. Oui, Madame MOUCHERON, Madame MERCIER vous a transmis ces remarques ? Allez-y.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Non. D'habitude, on donne nos remarques par rapport au rapport avant d'entamer les points de l'ordre du jour, peut-être plus tard ?
M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous me faites penser à quelque chose d'important, le procès-verbal du Conseil communal de la séance précédente est ici ; sauf remarques de votre part, il est considéré comme approuvé. Mais comme vous avez une remarque, nous allons l'écouter.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Voilà, tout à fait. Je pense que par rapport à la motion qui a été débattue à propos du pôle hennuyer, je pense que les dernières remarques sont d'Eric BAILLY et pas d'Hervé JACQUEMIN, sauf erreur de ma part.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur le Secrétaire communal adjoint, pourriez-vous apporter le correctif qui s'indique. Nous allons écouter avec attention la bande enregistrée et soyez assurée qu'après cette enquête minutieuse, nous agissons en conséquence. Soyez-en rassurée !

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Je vous remercie !

1er Objet : POLICE - CIRCULATION

a) Abrogation d'un emplacement PMR – Avenue du Champ de Bataille 52/54 à Jemappes. GEP 6002/JE/22

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

b) Création d'un emplacement PMR – Avenue du Champ de Bataille 60 à Jemappes. GEP 6002/JE/22

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

c) Création d'un emplacement PMR – Rue Cache-Après, 9 à Cuesmes. GEP 6002/CU/14

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

d) Création d'un emplacement PMR – Rue de France, 53 à Obourg. GEP 6002/OB/8

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

e) Création d'un emplacement PMR – Rue du Général Leman, 79 à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

f) Création d'un emplacement PMR – Rue Général Leman, 26 à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} annexe

g) Création d'un emplacement PMR – Avenue des Roses, 2 à Nimy. GEP 6002/NI/21

ADOPTE à l'unanimité - 11^{ème} annexe

h) Création d'un emplacement PMR – Voie de Wasmes, 154 à Cuesmes. GEP 6002/CU/91

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

i) Réglementation de la circulation – Avenues du Centenaire et Général Leman à Hyon.
GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

j) Réglementation du stationnement – Rue d'Ostenne, 28 à Flénu. GEP/6002/FL/46

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

k) Réglementation du stationnement – Création d'une zone de chargement/déchargement – rue Raoul Godfroid, 1 à Mons. GEP 6002/423

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

l) Réglementation du stationnement – Création d'une zone de chargement/déchargement – Rue Général Leman, 59 à Jemappes. GEP 6002/JE/64

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

2e Objet : Autorisation d'interjeter appel d'un jugement rendu le 3.10.2008 en matière de refus de célébration de mariage. Contentieux EtatCiv/EC-EC

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On approuvera mais je voudrais quand même faire la remarque pour les points 2 à 5, on nous demande des autorisations pour des actions en justice dont les séances sont déjà passées, c'était au mois de juin et c'est au Conseil de juillet que ça passe. Je voulais faire cette remarque là parce que ça n'a pas beaucoup de sens d'autoriser maintenant. Mais ceci dit, sur le fond, on approuve de toute façon.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, vous avez raison, le constat ne souffre d'aucune contestation mais nous-mêmes, parfois, nous recevons l'information d'une séance parfois même après une séance du Collège. Et donc, on fait comme on peut !
Après cette remarque...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : oui, on approuve sur le fond mais...

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

3e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics le 20 octobre 2008 à l'école communale du Centre à Cuesmes. Contentieux RECPFAC/01/EC

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

4e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable de dégâts occasionnés aux biens publics le 13.8.2008 à l'École communale Robert André. Contentieux RECPFAC/02/EC

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

5e Objet : Autorisation de se constituer partie civile contre une personne présumée responsable de faux et usages de faux. Contentieux RECPFAC/03/EC

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

6e Objet : Intervention volontaire dans un litige en matière d'accident de travail. Contentieux Assurances

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

7e Objet : Modification d'attribution de nom de voie publique, dans le quartier de l'Allée des Oiseaux à Mons : rue de la Grive musicienne devient « allée des Oiseaux ». Population

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

8e Objet : Attribution de deux noms de voies publiques, dans le quartier du Béguinage à Mons : rue de la Savonnerie et rue des Bénédictines. Population

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

9e Objet : « Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 - Au cœur de la Cité, l'Espace Grand Place » : Le Mont de Piété – Approbation des conditions du marché de conception-réalisation. 3e/5^e E/2009/CONV/Mont de Piété/MuL

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, à propos du Centre d'Interprétation au niveau du Mont-de-Piété, on nous demande d'approuver aujourd'hui toutes les conditions de marché de conception-réalisation. Pour faire bref, je souhaiterais qu'il y ait un comité d'accompagnement qui soit composé de certains historiens parce que sur le combat du « limaçon » il y a pas mal de choses à apporter qui évoluent très fort et je me demandais si ce n'était pas l'occasion de créer une commission qui permettrait de donner un éclairage particulier sur le combat du « limaçon ». Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'abord, je n'ai aucune objection, nous avons déjà fait un immense travail notamment avec Monsieur MILLER dans la thèse de doctorat qui concerne d'ailleurs le travail de St-Georges, sur le mythe de St-Georges. Donc, ça ne me pose pas de problème, formulez quelques suggestions et la fois prochaine, on peut certainement mettre sur pied une commission ad' hoc, il n'y a pas de difficulté à ça. On a déjà beaucoup travaillé mais il n'y a aucune difficulté. On en a une particulière pour le Centre d'Interprétation de l'Histoire Militaire pour faire simple mais il n'y a pas de difficulté. Toutes les connaissances sont bonnes d'autant plus qu'il y a du travail, ok. Parfait. Moyennant cette remarque, puis-je considérer que c'est acquis ?

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

10e Objet : « Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Au cœur de la Cité, l'Espace Grand Place » : Les minières de Spiennes – Approbation de l'avant-projet. 3e/5^e E/2010/CONV/Spiennes/VD

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, globalement, on ne peut que se réjouir de la mise en valeur des minières de Spiennes qui sont véritablement un patrimoine mondial de l'humanité donc, là, tous on peut se réjouir. La seule suggestion que je fais c'est de veiller à une liaison cycliste entre la Grand'Place et la Place de Spiennes pour avoir réellement une possibilité de liaison cycliste. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, c'est un souci que nous partageons...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : en termes de mobilité, qu'on puisse partir de la Place de Mons jusque là-bas avec des pistes cyclables car à certains endroits même avec les pistes cyclables c'est très dangereux. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, il y a un parcours en effet depuis la Grand'Place et avec le temps, il faudra aussi voir ce qu'on peut faire en termes de mobilité, tantôt des personnes âgées, tantôt des moins-valides sachant qu'on ne fera pas une ligne de bus permanente, il faudra qu'on trouve des mécanismes peu coûteux mais qui en même temps permettent, certains jours, le week-end, etc. qu'il y ait un déplacement aisé. Le mieux, c'est bien entendu le vélo. Et si on avait un peu d'argent, de baliser, oui je sais mais avec modération, vélo avec modération.

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

11e Objet : « Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Au cœur de la Cité, l'Espace Grand Place » : Le réaménagement global des voiries – Travaux rue de Nimy – Approbation de l'avant-projet. 3e/5^e E/2010/CONV.421.40.01

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est dans le cadre de la politique Convergence, tous ces projets je crois ont déjà été approuvés, je dirai qu'ils ont été examinés maintes fois, moi je n'avais pas souvenir et c'est une première, que le revêtement de sol allait être refait. On avait parlé des façades, du mobilier urbain, des éclairages et je vois que tout le revêtement de sol, donc toute la rue va être refaite. Bon, à priori, comme on avait refait la rue de Nimy en 2000, moi je m'étais dit tiens... vous confirmez que toute la rue de Nimy va être refaite ? Alors que pour moi, c'est une rue qui ne demande pas de réfection mais enfin, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : La difficulté est simple, d'abord sur le constat c'est juste mais quand on a refait cette rue de Nimy qui était dans un état pitoyable, à l'époque on n'a fait que le revêtement. Maintenant, il faut que l'on fasse l'égouttage, bon, qui coûte une fortune et tant qu'à faire l'égouttage compte tenu des dispositions propres à la Ville de Mons etc., ce sera avec élargissement des trottoirs et installation de pavés qui font le charme de notre Cité mais soucieux notamment des dames qui portent des hauts talons, des personnes à mobilité réduite en voiturette, des cyclistes qui portent des œufs, soucieux de tous ces éléments là, j'ai quand même demandé que les pavés puissent être plats et donc ce serait, d'après ce qu'on me dit, des pavés plats, ce qui sera quand même une très, très grande avancée. Donc, on garderait l'aspect esthétique mais on ferait un pas vers le fonctionnel. Est-ce que ça, cela peut vous agréer ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Combien de temps la rue de Nimy sera-t-elle bloquée ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ah ça, le temps nécessaire à faire les travaux.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Parce que c'est l'entrée principale de la Ville !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, mais pour nager il faut être dans une piscine, que voulez-vous que je vous dise, vous avez raison mais on fera de notre mieux. Vous n'allez pas me demander de mettre des décharges électriques aux fesses des gens qui travaillent donc je vais demander qu'on aille le plus rapidement possible. Mais il faut vraiment regarder que le chantier soit le plus court possible. Et certains commerçants que je connais bien, voudraient aussi que ces travaux durent le moins longtemps possible.

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

12e Objet : « Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'arts religieux » :

Le réaménagement global des voiries – Travaux axe rue Léopold – rue Capucins - Approbation de l'avant-projet. 3e/5^e E/2010/CONV.VoiriesGare/OS

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

13^e Objet : « Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Au cœur de la Cité, l'Espace Grand-Place ». Mise en Lumière de l'Espace Grand Place – Mission d'auteur de projet. Approbation des conditions du marché. 3e/5^e E/2010/CONV. MiseLumière/Mul

SOUS RÉSERVE

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

14^e Objet : « Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – Au cœur de la Cité, l'Espace Grand Place » :

Le réaménagement global des voiries – Travaux rue de Nimy – Détermination du mode de passation du marché et approbation de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative. 3e/5^e E/2010/CONV. 421.40.01

SOUS RESERVE

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

15^e Objet : « Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le centre d'arts religieux » :

Le réaménagement global des voiries – Travaux axe rue Léopold – rue Capucins – Détermination du mode de passation du marché et approbation de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative. 3e/5^e E/2010/CONV. VoiriesGare/OS

SOUS RESERVE

ADOPTE à l'unanimité - 30^{ème} annexe

15^e Objet bis : Par urgence. Renouvellement de la convention conclue avec la Politique des Grandes Villes pour l'engagement d'un médiateur. Bureau des Amendes administratives

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : En fait, sur le fond il n'y a aucun problème, simplement quand on a voté la première convention en 2007, on avait déjà évoqué l'idée de faire une évaluation du travail de la pertinence des dossiers qui ont été traités et dans le dossier je ne l'ai pas vue alors qu'on était tombé sur un accord à ce moment là et je trouve que c'est toujours intéressant d'évaluer un travail avant de résigner une nouvelle convention même si je comprends l'urgence cette fois-ci, je trouve que ça devrait peut-être être envisagé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, on me dit qu'à ce jour, il y a 12 médiations qui ont été proposées pour des mineurs d'âge, 7 médiations ont abouti sur une prestation citoyenne qui consistait à prester une journée de travail au sein du service Propreté et Plantations et que depuis 2009, la proposition de médiation a été élargie aux majeurs, il y a 440 médiations qui ont été proposées et 10 contrevenants qui ont répondu favorablement à cette proposition et les dossiers sont en cours. Donc, nous avons en effet un rapport d'activités du médiateur qui est à votre disposition. Mais compte tenu de toutes les contraintes avec la Politique des Grandes Villes et compte tenu du fait que ce poste là n'est pas immédiatement concerné avec l'évolution de la situation fédérale, on propose le renouvellement de la convention qui nous lie et qui fait que le médiateur est compétent non seulement pour nous mais pour Quiévrain, Soignies, Silly, Brugelette, Lens, Dour et Honnelles.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Sur le fond du renouvellement, on n'a pas de problème mais j'abonde dans le sens de Madame MOUCHERON qui demandait une évaluation. Ce que vous nous avez donné là, on ne peut pas appeler ça une évaluation. On a déjà dans d'autres dossiers aussi demandé des évaluations et on a un rapport quantitatif. Une évaluation c'est quand même autre chose que ça et dans ce cas-ci aussi. Donc, ce sur quoi on pourrait se mettre d'accord peut-être, c'est d'avoir un rapport effectivement mais aussi une rencontre en Commission avec la personne qui est concernée, qui occupe le poste de médiateur et avoir un débat qui évalue la qualité du travail aussi et pas seulement le nombre de personnes et le nombre de mesures qui ont été prises. Je suppose que vous serez d'accord avec nous que ce que vous venez de nous dire ne peut pas porter le nom d'évaluation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est un rapport tout juste ! La situation étant ce qu'elle est, si on ne le fait pas, la personne aura une rupture dans son contrat.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce qu'on demande, c'est une vraie évaluation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : D'accord. C'est un contrat d'un an mais en effet on verra où nous serons à ce moment là mais dans tous les cas, s'il fallait le renouveler, il nous faut impérativement un vrai rapport d'évaluation par une instance qui n'est pas le médiateur lui-même bien entendu, là je suis d'accord. Moyennant cette remarque, peut-on considérer alors que le point 15 bis est approuvé ?

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

16^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES.

a) Modification de la délibération du 27.4.2010 portant sur les ouvertures de classes maternelles dites « d'été » au 8.3.2010. 8e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

b) Ouvertures de classes maternelles communales dites « d'été » au 3.5.2010. 8e/1^e 64

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

17^e Objet : Premier amendement au budget de l'exercice 2010. Gestion f. MB1/2010

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il va avoir une présentation du nouvel Echevin, quand même ? Non ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui, je vous en prie. Vous avez au moins une présentation ? Pas de problème ! Il est en service et au service.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Il s'agit donc de la première modification budgétaire de notre budget 2010, une amélioration dans tous les sens du terme.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela commence bien comme Echevin, vous voyez il arrive et ça s'améliore....

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : non, ce n'est pas dû au fait que j'arrive, non. Voilà mais c'est une amélioration puisque le déficit à l'ordinaire, au propre, diminue de 130.000 euros, c'est notamment dû à l'opération Furlan et au global nous avons une amélioration de 180.000 euros, suite à une incidence du versement du solde de l'aide Tonus de 2007, l'incidence de l'aide Tonus on ne peut évidemment pas la mettre à l'année budgétaire puisqu'on ne peut la mettre que pour l'année 2007, c'est pour ça que l'amélioration est au global mais qu'elle ne l'est pas à l'exercice propre. On n'aurait évidemment pas demandé mieux que de la mettre à l'exercice propre mais on ne peut pas puisque ça dépend de l'aide Tonus de 2007. Voilà pourquoi il y a une amélioration

au global. Alors, pourquoi y a-t-il une amélioration ? Parce qu'il y a d'abord un rendement supplémentaire de l'IPP de 240.000 euros et une majoration de 149.000 euros en recettes pour les dividendes gaz. Alors, il y a des charges supplémentaires notamment des charges supplémentaires d'emprunts de 134.000 euros mais ces charges supplémentaires sont compensées par l'opération Furlan donc ça s'équilibre. Charges d'emprunts supplémentaires 134.000 euros et 130.000 euros de l'opération Furlan donc la gestion active de la dette qu'on a exposée lors du dernier Conseil communal et pour laquelle on a eu tout un compte-rendu de la gestion active de la dette donc vous voyez que cette manière de procéder est favorable. On a aussi en dépenses une majoration de 30.000 euros mais là je pense que vous n'allez pas contester puisqu'il s'agit de l'amélioration, si je puis dire, des dépenses supplémentaires mais qui ont trait aux panneaux photovoltaïques. Alors, donc, les conclusions de tout ça, une amélioration de 130.000 euros, le déficit passe ainsi de 3.070.000 à 2.939.000 et les provisions qui ont été constituées précédemment, à savoir 5.614.000 en provisions et 10 millions en fonds de réserve, on n'y touche pas, tout ça reste identique.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame MOUCHERON, je vous en prie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Donc, globalement effectivement le résultat est positif, donc c'est encourageant. Cependant, j'ai quand même deux-trois petites remarques à formuler. La première, c'est quand même un regret par rapport aux 15.000 euros d'augmentation en frais énergétiques pour le BAM donc même si on nous a expliqué qu'on avait sous-évalué en demandant aux services techniques de faire des économies, 15.000 euros c'est énorme et ça rappelle le gouffre énergivore que représente le musée et il va falloir s'atteler à ça, c'est une certitude. La deuxième chose, c'est un petit regret par rapport à la demande de report du rapport de gestion, donc quand on a voté le budget en décembre 2009 si je ne me trompe pas, la Ville s'était engagée à présenter un rapport de gestion dans les 6 mois qui suivaient pour rétablir un équilibre en 2014 si je ne me trompe pas et j'ai vu que dans le rapport on demandait un report de cette présentation au mois d'octobre, donc c'est un petit regret et la dernière remarque, j'avais posé une question en Commission à propos des soldes PGV qui étaient abandonnés. J'ai eu une explication technique, par contre j'avais demandé un montant clair de ce que ça représentait par rapport au budget annoncé et je n'ai pas eu le chiffre donc si on avait un montant à me donner, ce serait apprécié. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais laisser l'Echevin répondre bien entendu mais ce que je veux simplement vous dire avec le BAM, c'est que vous avez raison. On est

dans le scandale et donc par rapport à ça, on a demandé un audit, on a demandé et ça me fait penser à Lafontaine mais en plus sérieux, on attend le rapport de l'audit, les travaux additionnels qu'il faut faire mais je voudrais vous rappeler, chers collègues, qu'il y a toujours une différence entre le fait... Nous avons fait faire tous ces travaux dans la légalité la plus absolue, il n'y a pas de recours, il n'y a rien à redire, tout est nickel, seulement quand on voit les résultats, ils le sont beaucoup moins. Et là, c'est un vrai problème et la responsabilité, selon moi, de l'architecte est considérable. Alors, maintenant, on va détecter, on va regarder mais c'est clair qu'il y a là un travail à faire et on agira en conséquence. Donc, on attend ce rapport pour la fin du mois d'août et quand on l'aura on le lira ensemble, on regardera, on verra ce qu'il faut faire et je m'attends à quelques réunions encore où tout le monde va rejeter la responsabilité chez le voisin avant d'arriver à une conclusion x ou y. Mais, vous avez raison. Monsieur l'Echevin, si peut-être vous pouviez répondre par une note écrite...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Avant la réponse de l'Echevin, puis-je avoir la parole ? Si je la demande ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, oui.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci. Donc sur la modification budgétaire, comme toujours il y a, dans une modification budgétaire, une série de changements dus à des recettes qu'on n'avait pas prévues, des dépenses qu'on n'avait pas prévues, qui n'étaient d'ailleurs sans doute pas prévisibles mais qui ne dépendent pas de décisions politiques. Et donc, je ne vais pas m'attarder à ce genre de mesures par exemple si les dividendes qui nous viennent des intercommunales énergétiques sont plus importantes, ce qui est le cas, tant mieux, on s'en réjouit mais on n'y est pour rien, personne ici. Donc, je me contente de signaler deux ou trois points qui sont plus de la responsabilité du Collège et comme Madame MOUCHERON, je voudrais signaler que lors du débat budgétaire en décembre 2009, le budget avait été présenté avec un déficit de +/- 3 millions, ce qui avait été admis par la Région wallonne mais qui était soumis à conditions évidemment et j'ai été relire le procès-verbal, Monsieur le Bourgmestre nous disait : la marge de déficit qui peut être admise par la Région est de 3 millions 7 et nous présentons un déficit de 3 millions mais avec une condition, nous devons dans les 6 mois présenter un plan, qui est un plan de gestion qui nous permet de retrouver l'équilibre comme le fédéral en 2015. Alors, on est à 7 mois et le plan de gestion en question n'est pas prêt donc, bien sûr on en a parlé en Commission, on va demander une dérogation à la Région wallonne d'accord mais ce n'est jamais très glorieux de

demander des dérogations. Donc, le plan de gestion devrait ramener l'équilibre en 2015 mais j'ai lu dans la presse que le nouvel Echevin avait pour ambition de ramener l'équilibre en 2013. Et donc, je voudrais savoir si on va déjà travailler sur un plan de gestion ambitieux, on n'est pas contre l'ambition, qui nous ramènera à l'équilibre en 2013, c'est-à-dire à la fin de la mandature quand on présentera le budget 2013 - fin de la mandature en 2012 - si c'est vraiment une espèce d'engagement de l'Echevin et du Collège ou si, au contraire, c'était une déclaration un peu à l'emporte-pièce dans l'euphorie de la désignation du nouvel Echevin et qu'on s'en tiendra sagement à ramener l'équilibre en 2015, donc voilà, première question. Alors, l'histoire du BAM, bien sûr qu'on allait le signaler aussi. Parce que c'est vraiment un gouffre énergétique, il faut encore une fois 15.000 euros de rallonge. Je sais bien qu'il faut du temps quand il y a des procès, des procédures mais nous sommes allés voir et particulièrement Madame PREVOT qui est déjà intervenue en interpellation deux fois sur le sujet, simplement mettre des joints aux portes du Dynamusée pour lesquelles il y a des ouvertures entre le dormant et l'ouvrant en quelque sorte, d'un demi centimètre, simplement mettre des joints, me semble-t-il ne demandait quand même pas que l'on remette comme ça pendant plusieurs années les travaux. Maintenant, il fait chaud donc on n'a pas tendance à dire il faut prendre des mesures, mais les gelées c'est pour dans 3 ou 4 mois, il ne faut pas oublier que c'est bientôt l'hiver en quelque sorte même si on en n'a pas l'impression et trois ou quatre mois, ça veut dire que c'est maintenant qu'il faut faire des travaux même si ce sont des travaux élémentaires et peu coûteux. Il y a là des choses simples à faire, de mettre des joints pour qu'à l'hiver prochain, les gens du Dynamusée ne doivent plus coller des bouts de papier collant et des cartons. Maintenant, vous nous dites, c'est la responsabilité de l'architecte, oui certainement, mais je me demande quand même quand on présente un projet comme celui-là, avec du simple vitrage, s'il n'y a pas quand même la responsabilité des services de la Ville qui ont accepté un projet sur base d'un simple vitrage qui, aujourd'hui, on s'en rend compte, nous coûte cher et méchant. Bon, enfin, quelles que soient les responsabilités mais je ne veux pas non plus qu'on se défonce trop facilement sur l'architecte, quelles que soient les responsabilités, c'est clair qu'il faut prendre des mesures et qu'il y a peut-être des mesures simples, urgentes et faciles à prendre sans attendre qu'il y ait toutes les procédures qui soient réglées. Alors, troisième point que je voulais évoquer mais j'en reparlerai plus dans les points de Monsieur SAKAS, c'est un amendement de près de 31.000 euros pour marquer une ligne du terrain de basket. J'y reviendrai un peu plus tard mais ça se trouve dans

l'amendement budgétaire. Et dernier point que je voulais évoquer parce qu'on l'a évoqué en Commission où j'avais posé une question : c'est l'impact des projets Convergence. Bien sûr, en général, on ne doit payer que 10% mais 10% de beaucoup de travaux onéreux, ça commence évidemment à faire lourd surtout que les subsides que nous recevons de l'Europe et de la Région wallonne ne couvrent pas tout et notamment toutes les missions d'auteurs de projet que nous devons confier puisque tellement il y a de projets, les services de la Ville et je comprends ça, ne peuvent pas suivre et donc on doit bien avoir à faire à des marchés extérieurs, on doit lancer des marchés extérieurs. Alors, on a fait la promesse en Commission qu'on y verrait plus clair justement avec le débat sur le plan de gestion, qu'on aurait là une évaluation concrète de ce que coûtent les projets Convergence, des retombées sur les finances propres de la Ville. Donc, je le dis en séance publique pour le redemander pas seulement en Commission mais en séance publique aussi, ce serait effectivement une bonne chose, qu'il y ait une évaluation quantitative celle-là de ce que coûte l'ensemble des projets Convergence parce que pour le moment on a quand même un peu le sentiment que les finances sont quand même menées un peu, on pilote à vue, on est un peu dans le brouillard quand on pose ce genre de questions, on n'a pas de réponses pour le moment, on est un peu en pilotage à vue et c'est donc du boulot mais un boulot sans doute intéressant pour le nouvel Echevin. On l'attendra là-dessus !

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Y a-t-il d'autres remarques ? Oui, je vous en prie Monsieur MERCIER.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Oui, moi c'est dans un contexte général, il est bien connu et on a analysé la question aussi à la plateforme des moins-valides, qu'il y a aussi des choses qui n'ont pas été parfaitement réalisées dans tous les travaux qui ont été entrepris au niveau du BAM alors puisqu'on en est aux corrections, et bien j'attire votre attention à ce point de vue là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, je laisse l'Echevin répondre mais juste quelques mots sur essentiellement les projets Convergence. D'abord, pour que la vérité soit faite, les auteurs de projet sont également subventionnés à 90%. Bien entendu, vous aurez l'ensemble des budgets ensuite, ce sont des investissements jugés structurants par la Région wallonne, par l'Union Européenne et par tous ceux et celles qui ont choisi les projets. S'il y a un investissement peu coûteux avec une portée structurante sur l'avenir, ce sont bien les projets européens. Si vous saviez à quel point on nous envie et notamment en certains endroits du pays, on aimerait être à notre place pour pouvoir

réaliser les travaux que nous raisons. Donc, c'est certainement un projet de portée très utile mais vous avez bien sûr le droit de demander qu'il y ait un état des lieux et qu'on puisse regarder l'ensemble des éléments, cela ne me pose pas de difficultés. Pour le reste, Monsieur l'Echevin...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Monsieur le Bourgmestre, un point d'éclaircissement, s'il vous plaît ! Parce que vous nous dites quelque chose qui est contraire à ce que j'ai compris, qui se disait en Commission. C'est que les missions d'auteurs de projet, vous nous dites qu'elles sont subsidiées à 90%. Moi, je n'ai pas compris ça en Commission. J'ai entendu qu'on disait le contraire, donc il faudrait peut-être faire...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, on me confirme que les missions d'auteurs de projet sont subventionnées à 90%.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Toutes ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, toutes !

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je constate que c'est le contraire à ce que j'ai entendu en Commission mais...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous répète ce que les experts qui connaissent la matière mieux que moi me disent et quand on aura une prochaine Commission, on peut venir avec le texte mais donc, c'est oui.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On approfondira ça effectivement pour voir où est le malentendu. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, bien sûr. Alors, Monsieur l'Echevin.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Oui, je voudrais ajouter en ce qui concerne le plan de gestion, ce n'est pas une déclaration fantaisiste, c'est une intention, d'autant plus que les déficits ne sont autorisés qu'en 2011 et en 2012, jusqu'à présent le déficit n'est pas autorisé pour le budget de 2013, donc voilà pourquoi l'intention du Collège est de présenter un budget en équilibre en 2013 parce que c'est pour l'instant une obligation. Alors, en ce qui concerne le retard du plan de gestion, c'est simplement parce que le Collège attend les projections des différentes entités, si je puis dire et pour pouvoir faire un plan de gestion consolidé avec tous les satellites para-communaux puisque évidemment eux aussi, doivent participer à ce plan de gestion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Pour le reste, peut-être des questions techniques, est-ce que vous pourriez envoyer à Madame MOUCHERON les informations souhaitées ? C'est tellement technique que ça mérite une réponse technique. Bon.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, M. DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

7 NON : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 34^{ème} annexe

18^e Objet : PV de l'encaisse du Receveur communal au 31.12.2009. Gestion f. PV encaisse

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

19^e Objet : Modification du règlement redevance :
Droits d'occupation occasionnelle du domaine public dans le but de réaliser des ventes avec ou sans caractère commercial. Gestion f. Taxes

REMIS

20^e Objet : Modification du règlement communal relatif à la délivrance de documents administratifs suite à l'introduction du permis de conduire électronique. Gestion f. Taxes
SOUS RÉSERVE

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

20^e Objet bis : Par urgence. Zone de Police. Dotation 2010. Approbation. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

21^e Objet : Octroi et liquidation d'une subvention de 1.071,52 euros en faveur de l'ASBL Office du Tourisme (dégât des eaux au Waux-Hall). Tourisme

REMIS

22^e Objet : Règlement de police relatif à l'organisation de brocantes. Approbation.
Développement Économique

REMIS

22° Objet bis Par urgence. Asbl REGIE DE QUARTIERS DE MONS – FRAMERIES - COLFONTAINE – Octroi d'un subside complémentaire de fonctionnement de 2.908,25 euros – Crédit prévu en M.B.1/2010 article 84905/332-03 – Dossier à soumettre à l'exercice de la Tutelle générale d'annulation. Approbation. Gestion f. C/PQ/LG/TGA

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

23° Objet : Extension du cimetière de Nouvelles. Rupture du bail à ferme. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

Sortie de M. DI RUPO = 36 présents

24° Objet : Régie communale Autonome « Mons-Capitale ». Rapport d'activité 2009. Régie foncière FP/LC/RCA

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il s'agit ici du rapport d'activité 2009 de la Régie communale Autonome. Il y a des bonnes choses et d'autres moins bonnes même certaines que je considère, que nous considérons comme inadmissibles. D'abord, je veux mettre un bon point pour ce que je vois, en tout cas, jusqu'à présent puisqu'il n'y a pas longtemps que je suis au Conseil d'Administration de la RCA, en tout cas je veux mettre un bon point pour la gestion du dossier piscine mais par contre, je reste horrifié, je l'ai déjà dit, de constater le prix que l'on a payé pour le marquoir du basket, 452.000 euros + TVA, ça fait 546.920 euros TVA comprise, c'est énorme, je trouve ça gigantesque comme prix pour un marquoir de basket, d'ailleurs, ça m'arrive de le faire deviner à quelqu'un, à un citoyen qui n'est pas au courant et il me cite des prix en général au dixième du prix réel et il trouve déjà ça très cher. Alors quand il connaît le prix réel, il tombe de sa chaise comme moi d'ailleurs et je trouve qu'il y a vraiment un problème en-dessous de ce genre de dépenses, un problème de valeur, pas seulement de valeur monétaire mais qu'on puisse dépenser tant d'argent pour un objet tel qu'un marquoir de basket, me semble effectivement un problème fondamental d'inversion de valeur. Et le problème c'est que, au-travers de la RCA, la Ville continue d'être considérée un peu comme une vache à lait par le sport professionnel, pas seulement par le basket. Parce que, au-travers de ce qu'on a appelé l'opération TVA, par laquelle la Régie communale Autonome, pour laquelle plutôt la Régie communale Autonome a été mise sur pied, tout au moins en grande partie, le club de l'Albert a plusieurs mois retouché 250.000 euros qui doivent revenir à la RCA qui elle-même doit les reverser à la Ville. Mais, ça fait des mois que l'Albert refuse de rembourser et demande de pouvoir

garder cette somme, qui ne lui appartient d'ailleurs pas du tout. Alors, là, je dis heureusement le Conseil d'Administration de la Régie communale Autonome fait ici preuve de fermeté mais moi je souhaiterais que l'Echevin fasse le point sur ce dossier pour que tous comprennent bien ce qui se passe parce qu'il y a là quand même quelque chose qui n'est pas logique, qu'on avait des accords avec le club de l'Albert pour récupérer la TVA et maintenant que eux l'ont récupérée, ils ne veulent plus la rendre alors que c'est nous qui avons fait l'avance, ça ce n'est pas normal et nous nous abstiendrons mais ça on le dira au moment du vote en grosse partie à cause du marquoir du basket dont j'ai déjà parlé.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Monsieur le Conseiller. Je vais céder la parole à Monsieur l'Echevin.

M. Achile SAKAS, Echevin : Pour le basket, vous savez que ce sont des normes qui sont imposées par la Fédération Internationale de Basket, ce n'est pas de la faute du club ou de la Ville de Mons, nous sommes subsidiés à 75% ... Ce sont des normes européennes, nous sommes obligés, n'oubliez pas que le basket joue en Europe, c'est quand même la 11^{ème} année qu'on est reconnu partout en Europe, je peux vous comprendre, que vous n'aimez pas le sport d'élite mais si on commence à supprimer tous les budgets à tous les clubs ; nous n'aurons plus rien à Mons alors. Et concernant l'Albert, là je vous donne entièrement raison, donc l'Albert nous doit 650.000 euros à la RCA, une mise en demeure a déjà été effectuée et donc ici, le Collège va recevoir le Président et je vous donne entièrement raison !

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Petite réplique. Dans le dossier de l'Albert, je soutiens la décision du Conseil d'Administration. Quant à une mise au point une fois de plus que le basket joue en 1^{ère} Division, que l'Albert, si possible, joue en 1^{ère} Division, je suis d'accord mais ça ne doit pas toujours être sur fonds d'argent public. A chaque fois qu'il y a quelque chose et nous allons le voir encore au point suivant, c'est à chaque fois l'argent public qui est invoqué. Je ne suis pas contre le basket, ni contre le foot, mais quand on connaît les difficultés financières et les besoins que nous avons à couvrir, avec de l'argent public parce que quand vous me dites que c'est subsidié à 75%, c'est par de l'argent public évidemment, que ce soit l'argent public qui serve à faire des dépenses pareilles, voulues par une fédération internationale, je regrette il y a un problème de société qui est là en-dessous. Et on s'abstient à cause de ça !

Rentrée de M. DI RUPO = 37 présents

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, M. DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

7 ABSTENTIONS : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 40^{ème} annexe

Sortie de M. DI RUPO = 36 présents

25° Objet : Régie communale Autonome « Mons-Capitale ». Budget ordinaire 2010.
Régie foncière FP/LC/RCA.BO

REMIS

26° Objet : Modification budgétaire 2010 – Mons Arena – Octroi et libération d'un subside ordinaire en faveur de l'ASBL UMH SPONSORING – Travaux de mise en conformité des terrains. Régie foncière FP/LC/RCA

M. Willy MERCIER, Conseiller : Oui, c'est une réflexion. Je me trouvais en Commission pour une toute autre Commission que celle des sports encore ici la dernière fois et avec mes collègues qui sont habituellement à la Commission des sports on se rendait compte tous que nous n'étions plus tellement concernés depuis que Monsieur SAKAS a récupéré une autre partie dans son échevinat. En ce qui concerne les sports en tant que tels, nous ne sommes plus tellement concernés puisque nous n'avons pour ainsi dire plus jamais eu de Commission, alors que je constate encore aujourd'hui que dans les budgets, dans toutes sortes d'endroits, des clubs sportifs sont concernés et je pense que si nous, qui appartenons à la Commission des sports, nous pouvions donner notre avis aussi à ce niveau là, peut-être bien que la discussion deviendrait différente. On vient de parler maintenant du club de l'Albert, on vient de parler maintenant du club de basket, oui je suis d'accord, c'est peut-être des dépenses qui paraissent exorbitantes mais il faut se rendre compte d'une chose, si on n'avait pas au sein de la commune, au sein du pays, des équipes phares comme ça, cela ne donnerait pas un certain levain pour notre jeunesse. On a par exemple, au niveau du cyclisme, eu une période où on vendait des vélos tous azimuts quand Eddy Merckx gagnait les Tours de France. C'est un peu la même chose, les sports phares sont nécessaires et il est bon qu'au niveau de cette Commission des sports elle redevienne active pour que nous qui appartenons au

domaine sportif, nous puissions aussi donner notre avis dans différents éléments. Il faut se dire une chose, les sous c'est très bien, toutes ces histoires c'est très bien mais que notre commune et tout le pays et tout le monde, on a besoin de sport. Si notre jeunesse veut se réaliser, il faut qu'on la dirige vers le sport. Si les gens du 3^{ème} âge comme moi veulent continuer à vivre une vie décente, il faut qu'on arrive à pratiquer une activité sportive ou récréative mais quelque chose qui donne un peu de punch à notre aspect santé, alors je lance un appel, je demande à Monsieur SAKAS d'un peu réfléchir à ça et peut-être de nous réunir encore plusieurs fois et peut-être toutes les fois en Commission, pour trouver un point ou deux ou trois sur lesquels nous puissions discuter parce que le sport, c'est quelque chose d'important aussi pour notre société. Voilà, merci.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci Monsieur MERCIER, je pense que Monsieur SAKAS a bien entendu.

M. Achile SAKAS, Echevin : Monsieur MERCIER, je vous remercie, vous avez entièrement raison. Il y a eu quelques changements dans mes services mais je vous promets que je ferai tout pour le sport parce que comme vous le savez, chaque fois qu'on a besoin de moi, je suis le premier à intervenir.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Monsieur VISEUR, vous vouliez intervenir aussi sur le point 26 ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On est bien au point 26. D'accord. D'abord, je voudrais dire à Monsieur MERCIER que je suis bien d'accord avec lui qu'il faut du sport pour tous et qu'il y ait des clubs phares, bon, peut-être mais il y a un équilibre à trouver entre les dépenses que l'on fait pour les clubs phares et entre le sport pour tous. Parce que tout ce qu'on donne pour le football et pour le basket, c'est autant que le sport pour tous ne reçoit pas évidemment, que les petits clubs ne reçoivent pas évidemment. Donc, il y a à mon avis un déséquilibre de ce côté-là. Ceci dit, ce n'est pas pour ça que je demandais la parole au point 26, c'est parce que ce point-là précisément, c'est le problème de la ligne qu'on doit reculer. Donc, la Fédération Internationale de Basket décide que maintenant pour marquer à 3 points, la ligne va reculer de 50 cm. Bon, c'est son problème, moi je n'ai rien à voir dans les règlements du basketball mais qui pourrait croire que ça va finir par nous concerner, par concerner les finances publiques et par concerner notamment les finances de notre Ville, tout simplement parce qu'on recule la ligne des shoots à 3 points. Comme d'habitude, bien sûr le club ne prendra rien en charge, demande à la Ville, via la RCA de payer le marquage de la nouvelle ligne et la Ville accepte, d'où un coût de plus de 30.000 euros pour reculer la ligne de 50 cm !

Excusez-moi mais, moi il y a quand même des choses qui me heurtent dans ce genre de prix, on recule la ligne de 50 cm et ça va coûter à la Ville de Mons, plus de 30.000 euros. Il y a quelque chose qui ne va pas dans ce genre de système et donc nous ne pouvons pas approuver le point 26.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, pour rebondir sur ce que vient de dire Monsieur VISEUR, il avait déjà évoqué le point en Commission et on nous avait répondu qu'en fait c'était à charge de la Ville à cause de la convention signée entre la Ville et le club de basket. Si je peux entendre le point notamment à cause du subside Infrasports qui va tomber qui est nettement plus conséquent que la somme qu'on va devoir dépenser pour le recul des lignes, j'entends bien, ça peut être envisagé de revoir avec eux aussi pourquoi est-ce qu'à certains moments, ils ne prennent pas en charge eux-mêmes, ils ne sont certainement pas trop déficitaires, certains frais et donc ça peut être utile à revoir mais en tout cas, on peut envisager de revoir avec eux et renégocier et voir qui prend quoi en charge, les finances ne se portent pas si bien que pour prendre tous les travaux à notre charge, me semble-t-il.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Monsieur SAKAS va vous donner une réponse mais ce n'est pas qu'une ligne qui doit être refaite, c'est plusieurs lignes, sur plusieurs terrains mais il va vous expliquer le tout.

M. Achile SAKAS, Echevin : Monsieur VISEUR, c'est trois terrains qu'on refait. Parce qu'il y a les terrains des jeunes que nous sommes obligés de faire aussi et je crois que vous devriez envoyer un courrier à la Fédération Internationale de Basket parce que moi je n'en peux rien, ce sont les normes, nous sommes obligés de respecter et en revenant à Madame MOUCHERON, je la remercie, j'en parlerai aux dirigeants du basket parce que moi je suis là pour aider tous les clubs, politiquement si on le prend ainsi, je vais vous dire la vérité, si je veux encore devenir Echevin en 2012, mais ce sont les petits clubs que je vais aider, il y a plus de voix à prendre là, merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On doit changer de politique !

Entrée de Monsieur DI RUPO = 37 présents

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. BAILLY, DEPLUS, Mme OUALI, MM. DEBAUGNIES, MILLER, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mme BOUROUBA, M. DI RUPO

3 NON : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 41^{ème} annexe

28° Objet : Mons - Revitalisation urbaine de la Place du Manège – Renonciation à l’accession des biens sis à Mons, rues des Arbalestriers et des Trois Boudins – acte de base – résiliation de l’emphytéose existante sur une partie et nouvelle emphytéose sur le lot privatif – création d’une servitude d’utilité publique – approbation des projets d’acte et des avenants aux conventions de revitalisation urbaine et autorisation de prise de possession anticipée des biens. Cellule foncière RF/MDB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, on nous demande aujourd’hui d’approuver l’ensemble du dossier de la revitalisation urbaine Place du Manège, rue des Arbalestriers, rue des Trois Boudins. C’est un dossier qui est en gestation depuis de nombreuses années et donc notre but aujourd’hui, n’est pas de faire la genèse, ni de relater toutes les péripéties du dossier. Simplement de l’éclairer de trois façons. Le premier - et on s’en réjouit - alors que le dossier du Gazomètre est un dossier explosif, on vend à 86 euros du mètre, ici la renonciation à l’accession qui porte sur 74 a 29 on vend à 250 euros du mètre. Enfin, trois fois plus, on ne peut que se réjouir !

Deuxièmement, c’est une question. J’ai lu mais comme on ne maîtrise pas toute la genèse du dossier, l’alpha et l’oméga administratifs, qu’il n’y avait pas eu de marché public pour le projet de la Caserne Léopold mais si le projet de revitalisation était lancé dans l’esprit des marchés, mise en concurrence via publicité. Alors, je ne sais pas quelle était la philosophie générale, enfin on nous dit qu’il n’y a pas de marché public. Bon, simple question, vous avez certainement la réponse très rapide et enfin, la troisième réflexion, c’est à propos de l’architecture du projet. Donc, nous soutenons à fond ce projet de revitalisation urbaine mais nous sommes un peu perplexes parce que quand nous voyons le projet, ce projet et je suis déjà intervenu, ce sont deux blocs monolithiques. Donc, c’est un seul gabarit, il n’y a aucun dégradé. Au niveau des matériaux, c’est du béton, il n’y a pas de briques, ni de pierres et au niveau des toitures, ce sont des toitures plates, il n’y a pas de dégradé, ni de pentes. Donc, on se retrouve ici avec un projet architectural qui fait fi de 40 ans de réflexions sur la rénovation urbaine dans l’intra muros. Prenons l’exemple que tout le monde connaît du café de Messines, qui avait été fait par Monsieur Farla, on se trouve avec des projets architecturaux, des dégradés, des briques, des toitures. Ici, boum, deux blocs monolithiques. Alors, je vais dire, c’est un regret parce que je trouve qu’on a laissé passer une occasion. Maintenant,

on va me dire, c'est le fonctionnaire délégué qui a donné le permis et donc, ce sont les pouvoirs publics qui ont délivré le permis. Et donc, dans le cadre de cette revitalisation, je crois que c'est l'article 127 du CWATUP, c'est le fonctionnaire délégué, ça ne passe plus par la Ville de Mons. Je sais mais quand on regarde l'ancien Nursing, la RTBF, le Gouvernement Provincial, les anciens bâtiments de la RTT, la gare de Mons, là Monsieur le Bourgmestre va être content, ce sont tous des dossiers....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ... je vous le confirme, je suis content...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ce n'est pas très beau et donc je trouve que c'est une occasion perdue au niveau architectural et je demande aux employés de la Ville de veiller la prochaine fois à ce que, en amont, il y ait une réflexion sur l'intégration architecturale. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'architecture contemporaine ou moderne, il s'agit de veiller à ce qu'elle s'intègre dans le tissu urbain. Et là, j'ai l'impression, je n'ai pas encore vu l'achèvement, attendons, mais, en tout cas sur les maquettes, on a l'impression que ce sont deux blocs monolithiques et je trouve ça très préjudiciable, voilà. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur l'Echevin SAKAS, ensuite Monsieur MARTIN. Deux Echevins pour un Conseiller, ce n'est pas peu dire.

M. Achile SAKAS, Echevin : Ici, on apporte le dossier, c'est à la renonciation à la cession, donc on a écouté vos conseils du Gazomètre, donc on a pris prix et je vais passer la parole à mon collègue Nicolas MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien merci beaucoup. Monsieur le Conseiller, quelques éléments par rapport à l'aspect architectural. Pour vous dire que bien entendu, pour l'aspect architectural on peut recouper tous les avis des uns et des autres, que les avis engagent ceux qui les émettent, donc ils peuvent varier avec une intensité extrême selon les cas. Mais, néanmoins, ce que je peux vous dire c'est que le dossier qui a été géré par mon prédécesseur au sein du Collège, a fait l'objet d'une procédure assez complète. Il y a eu un appel public à candidatures vers des équipes d'investisseurs, d'architectes qui a été effectué. Cet appel a été lancé en juin 2006. Le 25 juillet 2006, nous avons reçu 7 dossiers de candidature, suivi le 11 septembre par un dépôt d'esquisses par les 7 équipes qui soumissionnaient. Il y a un jury qui a été constitué avec des personnalités extérieures à la Ville de Mons. Parmi ces personnalités, quelques exemples, des personnalités de certaine renommée comme Monsieur Van Belle, le Directeur de la Régie des Bâtiments, Monsieur Wilquin, Professeur à la Faculté Polytechnique,

Madame Dassonville, Directrice à la Communauté Française, Monsieur Vasseur, Monsieur Mainil de la Région wallonne, etc. A l'unanimité, le jury a retenu le projet déposé par le promoteur HIMMOS et dessiné par l'atelier Matador en association avec les architectes Robbrecht et Daem. Cela veut dire qu'il y a un jury qui s'est prononcé sur les 7 propositions et qu'il y a eu unanimité de ce jury composé de personnalités extérieures à la Ville. Alors, par ailleurs, Madame Sarlet qui est bien connue qui était Directrice générale à la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire à la Région wallonne à l'époque, a félicité les architectes pour la qualité du projet et a activement soutenu son aboutissement. Donc, tout cela pour vous dire que vous avez une opinion, elle est tout à fait respectable, elle n'est pas nécessairement partagée par les uns et les autres, en l'occurrence par le jury qui était constitué par la plus haute responsable de la Région wallonne qui, je le répète, remet in fine le permis puisque dans cette procédure, le Collège n'a qu'un avis à rendre et bien, on a estimé que tout avait été mis en œuvre pour en retenir un projet de qualité. Par ailleurs, je voudrais vous dire que ce n'est pas la première fois que le dossier vient au Conseil communal et que, systématiquement ce dossier a fait l'objet d'un vote à l'unanimité des différents groupes du Conseil communal. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications, j'imagine que le CdH dit...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Mais ici ça concerne la renonciation à l'accession pour laquelle on a souligné la qualité donc oui, on va voter le point malgré nos remarques émises.

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

29^e Objet : Crèches - Travaux de sécurisation. Approbation du cahier spécial des charges revu. 3e/1^e E/2010.844.215.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

30^e Objet : Acquisition d'une camionnette pour le Service Gestion des biens. Recours au SPW. Approbation de l'investissement 3e/4^e E/2010.136.042.00.CD

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

31^e Objet : Acquisition d'une camionnette cabine + benne basculante pour les zones de proximité. Recours au SPW. Approbation de l'investissement. 3e/4^e E/2010.875.048.00/CD

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

32° Objet : Acquisition de matériel et matériaux pour le Service Signalisation routière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2010.423.083.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 46^{ème} annexe

33° Objet : Maison de la Presse – Remplacement de la détection gaz. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/2010.762.167.00 FL

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

34° Objet : Acquisition de matériel didactique pour l'accueil extra-scolaire. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4e E/2010.835.203.00/AEC

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

35° Objet : Acquisition de logiciels de gestion de l'état civil et des cimetières. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2010/EtatCivil/JP

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

36° Objet : Acquisition de matériel informatique. Recours à la Province de Hainaut. Approbation de l'investissement. 3e/4° E/2010/Informatique JP

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

37° Objet : Acquisition et travaux d'installation d'un préfabriqué + raccordements à l'Ecole du Parc du Bois de Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2010.722.143.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

38° Objet : Bâtiments communaux – Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2010.137.014.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

39° Objet : Bâtiments scolaires (Ecole communale de la rue des Canonniers à Mons) – Fourniture et pose d'un système de détection intrusion. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2010.722.131.00/FS

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

40° Objet : Machine à Eau, Boulevard Dolez à Mons – Renouvellement de la régulation de l'installation de chauffage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2010.762.162.00/FS

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

41° Objet : Accueil extra-scolaire d'Épinlieu – Renouvellement des menuiseries extérieures. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2010.835.202.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

42° Objet : Bâtiments scolaires – Aménagement et construction de préaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2010.722.120.00/FL

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

43° Objet : Hall omnisports d'Havré – Remplacement des aérothermes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2010.764.165.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

44° Objet : Bâtiments communaux – Travaux de peinture. Approbation des conditions du marché, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions reprises dans l'avis de marché. 3e/1° E/2010.137.015.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

45° Objet : Aménagements routiers de sécurité à Mons. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2° E/2010.421.080.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 59^{ème} annexe

46° Objet : Bâtiments scolaires – Fourniture et pose de protections solaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2010.722.112.00/RM

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

47° Objet : Elagage et abattage d'arbres le long des voiries (6 lots). Approbation des conditions du marché, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions reprises dans l'avis de marché. 3e/2° E/2010.421.076.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

48° Objet : Entretien des cours d'eau non navigables (exercice 2010). Approbation des conditions du marché, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions reprises dans l'avis de marché. 3e/2° E/2010.441.090.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

49° Objet : Réfection de la cour de récréation de l'école communale de Nouvelles. Approbation des conditions du marché, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions reprises dans l'avis de marché. 3e/2° E/2010.722.119.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

50° Objet : Musée Duesberg– Renouvellement de la toiture plate. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/1° E/2009.771.228.00/BD

ADOPTE à l'unanimité - 64^{ème} annexe

51° Objet : Aménagements routiers de sécurité à Mons, Hyon et Spiennes. Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2° E/2009.421.075.00/DS

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

52° Objet : Entretien extraordinaire des revêtements routiers 2008. Approbation de l'avenant n° 3 et du décompte. 3e/2° E/2008.421.059.02/GMS

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

53° Objet : Acquisition de bornes et potelets (3 lots). Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/4° E/2010.423.084.00/SS

ADOPTE à l'unanimité - 67^{ème} annexe

54° Objet : Acquisition d'un camion grappin – révision de l'article 1 de la décision du Conseil Communal du 20 octobre 2009. 3e BE/2009/136.060/SS

ADOPTE à l'unanimité - 68^{ème} annexes

55° Objet : Rénovation urbaine de Jemappes – Quartier de la Grand-Place. Approbation des conditions du marché, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions reprises dans l'avis de marché. 3e/1° E/2008.SUB.421.300/BA

SOUS RÉSERVE

REMIS

56° Objet : Travaux d'égouttage divers – Rue des Laminoirs à Jemappes. Approbation des conditions du marché, détermination du mode de passation du marché et approbation des conditions reprises dans l'avis de marché. 3e/2° E/2010.877.232.00/GMS

SOUS RÉSERVE

REMIS

57° Objet : Financement de l'égouttage prioritaire – Approbation du contrat d'égouttage pour l'assainissement des eaux résiduaires urbaines. 3e/2° E/2003.421.086.ML

SOUS RÉSERVE

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce point n'était-il pas remis ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, c'est le 56, de mémoire.

Mme Françoise COLINIA, Conseillère : Le 57 aussi, on l'a dit en Commission.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais pour finir, il est passé au Collège. Vous voulez le retirer ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : En Commission, on avait dit qu'il était remis, mais enfin...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est un financement des égouttages et on me dit que si on ne l'approuve pas, ça va bloquer le plan triennal.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : On est pour l'égouttage de toute façon, donc...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui ! Bon. Je vous remercie

ADOPTE à l'unanimité - 69^{ème} annexe

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, j'en viens à deux interpellations que j'imagine seront concises et les réponses encore plus, pour nous permettre de profiter de la fraîcheur qui va venir s'installer, en cette journée trop chaude. Alors, j'ai Madame PREVOT et Monsieur VISEUR. Alors, Madame PREVOT souhaite interpellier le Collège sur l'arboretum du Parc de Jemappes. Je vous en prie.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : C'est exact, merci Monsieur le Bourgmestre. Oui, nous avons eu l'occasion de parcourir cet arboretum accolé au Parc avec un guide et c'était une grande chance parce que nous avons redécouvert un somptueux espace vert qui nous a semblé finalement fort ignoré de tous et ignoré à tel point que le personnel de la Roseraie est même incapable d'en indiquer le chemin. Il faut reconnaître qu'il n'y a aucun panneau qui en indique le sens, ni dans le Parc, ni en dehors et si par hasard on finit par le trouver, on ne peut savoir, à moins d'être un spécialiste, que des arbres typiques d'autres continents, américain ou d'autres régions lointaines comme le Japon, y sont regroupés par ilots. Donc, il n'y a aucun arbre d'étiqueté et ce lieu de promenade pourrait pourtant avoir une grande valeur didactique notamment auprès de nos concitoyens, grands ou petits qui ne voyagent pas. Alors, vous pouvez me dire, la signalisation coûte cher, elle est vandalisée, évidemment oui, ça peut arriver mais on pourrait au moins trouver la parade pourquoi, par exemple, ne pas permettre de simples numéros en hauteur sur les arbres et mettent des feuillets informatifs à disposition des personnes, à la Roseraie ou dans les associations ou à l'Office du Tourisme ? On pourrait aussi faire une information spécifique aux écoles, aux associations parce que, en fait, cet écrin de verdure est quand même plus qu'un simple parc, il mérite d'être mieux connu. Parce que quand on ne sait pas ce que les ilots présentent, évidemment ils n'ont absolument d'autre intérêt que d'être verts et simplement agréables pour la promenade. Vous pouvez me dire également que vous manquez de temps ou d'argent et

je vous dis que des personnes très qualifiées en arboriculture, Monsieur Pascal Dupriez et Monsieur Bauffe, ont, depuis 2008, établi bénévolement, je le souligne, la cartographie et l'inventaire de la végétation et ils ont proposé de mettre leurs compétences au service de la Ville et du parc. Monsieur Bauffe, professeur à Ath, a même proposé d'effectuer gratuitement avec ses étudiants, une partie de l'entretien de ces arbres. Je vous demande quel retour vous allez donner à leurs propositions depuis deux ans. Parce que, en fait, nous avons la chance ici d'avoir de bonnes volontés qui ont fait un travail remarquable et qui se proposent de nous aider à gérer ce patrimoine au mieux et nous négligeons leur offre alors que nous devrions leur dérouler le tapis rouge. Il faut savoir qu'avec le temps, certains arbres de grande valeur se retrouvent étouffés tandis que d'autres envahissent des ilots où ils n'ont rien à faire. L'ensemble finira de toute façon par manquer de cohérence et d'esthétique. Alors, je vous demande pourquoi attendre puisque la situation ne peut qu'empirer. J'ajouterai que si les pelouses sont bien tondues et si des bancs ont été prévus, aucune poubelle n'est installée dans cet environnement et nous avons pu constater, lors de cette visite, que certains recoins à pique-niques sont de véritables dépotoirs, c'est dommage et c'est triste mais enfin je pense que des poubelles aideraient quand même. Je plaide donc auprès de vous pour que ce dossier trouve rapidement des solutions, le parc et la Ville ont tout à gagner d'une plus et plus fructueuse collaboration entre eux mais aussi avec les citoyens pour donner tout son éclat à ce magnifique ensemble. Je vous remercie.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci, Melle l'Echevine.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Vous devez savoir Madame PREVOT que la Roseaie est toujours en travaux, même si celle-ci est ouverte, en tout cas pour tout ce qui concerne la cafeteria depuis début juillet et a été rénovée de façon exemplaire grâce à la Politique des Grandes Villes entre autres mais qu'il y reste bien sûr des travaux. Alors, vous devez savoir aussi que nous avons déjà contacté Monsieur Herbert Meunier, bien connu et qui est membre de la Commission et qui a déjà fait un relevé des arbres dangereux et vous devez également savoir qu'en ce qui concerne la signalisation, cette dernière a été demandée auprès de la Région wallonne, au département des espaces verts et la Région wallonne n'intervenant que ponctuellement pour un étiquetage mais bien dans le cadre d'un plan d'aménagement global du parc, ce que bien sûr nous voulons. Vous parlez de deux personnes qui ont fait un relevé, c'est vrai qu'elles nous ont donné des informations verbalement mais nous n'avons pas reçu tout le listing. En tout cas, ce que nous voulons c'est que ce parc devienne vraiment un espace didactique

et pédagogique et que sa faune et sa flore soient vraiment des choses attractives pour les enfants et les personnes plus âgées qui s'y promènent et nous veillons en tout cas, avec le Conseil d'Administration de rendre ce par le plus attractif possible.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : J'entends bien ce que vous dites, mais ces personnes ont fait un échange de mail entre le mois de juin 2008 et le mois de septembre pour ne parler que de ceux-là où ils avaient de vraies propositions très concrètes et où en fin de compte, ils se demandent un petit peu pourquoi on ne leur répond même pas. Alors, il y a aussi le fait, Monsieur Dupriez m'a effectivement envoyé la liste des arbres dont il avait fait l'inventaire avec les arbres en surnombre par exemple, donc même si Monsieur Meunier s'est accordé à vous donner certains éléments, je pense que ces citoyens, on ne peut pas les laisser de côté et qu'ils sont d'abord très compétents, parce que Monsieur Dupriez s'occupe de Natura 2000 etc. , ils sont arboriculteurs, ils sont professeurs et je pense que utiliser toutes ces bonnes volontés, parce que ce parc, visiblement, je vous assure on ne reconnaît rien quand on y va, si on n'est pas super spécialiste, il n'évoque pas du tout un arboretum.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, vous aurez encore la parole puisque vous avez le dernier mot, vous voyez toute l'utilité d'être Conseiller ou Conseillère communale, voilà un mail qui est là depuis 2008, vous parlez et du coup le Collège écoute avec une attention soutenue, la portée de vos propos et donc, on redouble de conscience quant à l'opportunité de faire quelque chose. Ensuite, on va demander au service des travaux, sur base de ce que vous avez dit, de voir ce qu'on peut faire assez rapidement. Je ne connais pas bien la situation mais en tout cas, ce que vous proposez, via des experts, me semble tout à fait faisable et ça permet certainement de contribuer à la connaissance de ces arbres. Donc, ce qu'on va demander, sur base de ce que vous venez d'indiquer et du document que nous avons, à nos services de faire monter au Collège une note pour voir comment on peut aller plus rapidement afin de permettre au public justement de tirer profit de cet arboretum. D'accord ?

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci Monsieur le Bourgmestre. J'insiste vraiment sur le fait que ces personnes sont compétentes. Et je peux vous faire parvenir également les échanges de mails.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : C'est moi qui vous remercie. D'accord, oui, on connaît, bien volontiers. Alors, il me reste une interpellation au sujet d'un projet de construction d'un mât pour antenne GSM au Parc du Bois de Mons, Monsieur VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci Monsieur le Bourgmestre. On sait que l'immeuble à appartements qui se trouvait à l'entrée du Parc du Bois de Mons va être démolé et cela entraîne évidemment le déménagement des antennes GSM qui s'y trouvaient sur le toit et il y a un projet de construire un mat pour supporter ces antennes GSM. Le mat qui est projeté juste à l'entrée du Parc, va évidemment être très peu esthétique parce qu'il va être fort visible et cela va défigurer l'environnement actuel. C'est pour cette raison d'ailleurs que ce projet a entraîné une levée de boucliers des habitants du quartier et à juste titre à mon sens. Donc, une série de questions : est-ce qu'il faut vraiment que ce mat soit construit à l'emplacement de l'ancien immeuble ? Est-ce qu'il n'y a pas d'autres endroits proches bien sûr mais moins visibles, est-ce qu'il n'y a pas moyen d'intégrer ces antennes plus judicieusement dans le paysage ? Dans tous les cas, les habitants se plaignent eux de n'avoir été avertis que par un simple affichage, je ne doute pas qu'il ait été réglementaire mais enfin c'est peut-être un peu faible en terme de communication dans une ville qui se targue souvent de participation citoyenne. Donc, ma demande, c'est que le Collège puisse se prononcer pour l'organisation d'une réunion publique, le Collège, les habitants et le demandeur évidemment pour examiner tous ensemble tous les moyens possibles pour éviter la construction de ce mat qui serait une espèce « d'accueil » de mauvais aloi à l'entrée de cette cité résidentielle. Voilà la demande que je vous formule et qui me semble, vous pourriez accepter.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Monsieur l'Echevin.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Monsieur le Conseiller, effectivement, le Collège a eu l'occasion de statuer sur ce projet, un projet qui porte sur l'installation d'un mat de 30 m de hauteur, comme vous l'avez indiqué, avec la pose de 6 antennes, 3 pour la société Mobistar, 3 pour la société Proximus ainsi que pour la pose d'armoires techniques au sol. Alors, comme vous le savez sans doute, c'est un dossier qui est instruit comme pour le dossier que nous évoquions tout à l'heure, par la Région wallonne, dans le cadre de l'article 127 du CWATUP mais pour lequel le fonctionnaire délégué a sollicité l'avis des autorités communales puisqu'il s'agit d'une demande d'installation de radiocommunications et que le CWATUP prévoit que celles-ci font l'objet d'une enquête publique et bien entendu d'un avis du Collège. Le Collège va, si je puis me permettre, encore un peu plus loin que vous ne le suggérez puisque nous avons déjà eu l'occasion de nous forger une opinion en la matière. Nous avons bien pris note, bien entendu, des remarques qui nous ont été formulées par l'ensemble des riverains, nous en

avons reçues d'ailleurs un certain nombre, ce qui indique que la communication s'est opérée sans doute d'une manière adéquate même si on peut toujours faire mieux dans les quartiers et le Collège s'est positionné et a remis d'ores et déjà un avis défavorable sur ce projet arguant du fait que le champ visuel serait très fortement altéré par ce projet qui est situé à front d'une voirie fortement fréquentée et qui est une pénétrante dans la Ville et en bordure d'une voirie communale donnant accès à des logements sociaux. Et donc notamment pour cette raison, nous avons décidé de remettre un avis défavorable, il revient maintenant à la Région wallonne de statuer et d'octroyer ou refuser ledit permis avant le 24 septembre qui sera la date limite et nous espérons, bien entendu, que l'avis motivé du Collège sera suivi par la Région wallonne.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : D'abord, je me réjouis que l'avis soit négatif mais ce que je souhaitais éventuellement de la Ville, c'est qu'elle serve d'interface entre les habitants et les demandeurs pour voir si, ensemble, les services de la Ville, les demandeurs et les habitants, il n'y avait pas une possibilité de trouver un consensus entre toutes les parties, c'était plus ça la demande, parce que c'est bien d'avoir remis un avis négatif, c'est mieux que le reste mais ce n'est, à mon avis, pas suffisant peut-être que vous êtes les mieux placés pour essayer d'arrondir les angles et d'essayer de trouver un consensus entre tous les acteurs, en leur permettant de se rencontrer avec vos services.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin, on vous trouve un peu trop écologique et donc est-ce que vous pourriez un peu expliquer comment vous pourriez évoluer un peu, dans votre rôle de médiateur entre la population et les promoteurs du projet.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Monsieur le Conseiller, j'entends bien votre réflexion, je peux la comprendre sur le plan intellectuels mais si vous vous référez à la position du Collège, il serait difficile pour nous d'essayer de rechercher un consensus entre les porteurs du projet et les riverains à partir du moment où nous sommes nous-mêmes opposés à la réalisation du projet. Donc, intellectuellement, ça me paraît compliqué d'essayer de chercher un consensus sur un projet auquel nous nous opposons nous-mêmes. Maintenant, il appartient à la Région wallonne, selon la procédure en vigueur, de se forger une opinion, d'intégrer l'avis du Collège qui est censé lui-même, je dirai, refléter et défendre l'intérêt général communal et donc, à partir de cela, la Région wallonne peut motiver son dossier, on l'espère, faire comme elle l'a fait par exemple

pour le dossier sur la biométhanisation, c'est-à-dire suivre la position du Collège communal.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Un petit droit de réplique. Tout d'abord, je me réjouis de l'issue du projet de la biométhanisation mais, nous avons tous des GSM maintenant, on a bon être contre par principe, on en a tous, donc une antenne il y en aura une. Alors, il me semble qu'il y a peut-être un moyen de sortir de la confrontation, de se rejeter un peu la balle entre la Région wallonne, le Ministre, etc. et d'essayer d'arrondir les angles en essayant que les parties se rencontrent. Voilà ce que je voulais parce que vous pouvez donner un avis défavorable mais une antenne, il y en aura une évidemment et il faudrait qu'elle soit la moins nocive possible à la fois en termes d'émission et en terme esthétique, voilà.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Ok, vous avez le dernier mot, l'incident est clos. Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ainsi se termine la séance publique. Je remercie le public nombreux et de qualité ainsi que la presse.

La séance à huis clos s'ouvre avec 37 présents.

Sont absents : MM. DARVILLE, BIEFNOT, ROSSI, Mme MERCIER, M. LAFOSSE, Mme DEJARDIN, M. TRANCHANT.

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
27^e Objet : Ghlin, route de Wallonie, 35 – Acquisition pour cause d'utilité publique en 2^e séance de vente publique – Détermination de la valeur maximale d'intervention. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTE - 70^{ème} annexe

58^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Promotion d'une graduée en sciences juridiques au grade de Chef de bureau spécifique. GRH GRH/HH/11370

ADOPTE - 71^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un Chef de bureau administratif. GRH GRH/SH/17145

ADOPTE - 72^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ¾ temps à une employée d'administration. GRH GRH/SH/10720

ADOPTE - 73^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un agent de niveau 1. GRH GRH/SH/12269

ADOPTE - 74^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

59 Objet : PERSONNEL OUVRIER. Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un ouvrier qualifié définitif. GRH GRH/SH/10756

ADOPTE - 75^{ème} annexe

60^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps octroyée à un agent technique en chef. GRH GRH/SH/17798

ADOPTE - 76^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un animateur. GRH GRH/SH/12094

ADOPTE - 77^{ème} annexe

61^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à ½ temps dans le cadre de l'assistance médicale, à une employée d'administration. GRH GRH/SH/11461

ADOPTE - 78^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5e temps à un maître-baigneur. GRH GRH/SH/17860

ADOPTE - 79^{ème} annexe

62^e Objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Démission honorable accordée à un Caporal pompier professionnel. SI/GRH/3521

ADOPTE - 80^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Démission honorable accordée à un Adjudant pompier professionnel. SI/GRH/3835

ADOPTE - 81^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Octroi d'un congé préalable à la mise à la pension à 60 ans à un sapeur-pompier professionnel. SI/GRH/22GEN/10238

ADOPTE - 82^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour maladie d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/GRH/11618

ADOPTE - 83^{ème} annexe

62^e Objet bis : Renouvellement par urgence des conventions de mise à disposition au sein des ASBL suivantes :

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Office du Tourisme - GRH/JN/ASBL-01

ADOPTE - 84^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) ORCW - GRH/JN/ASBL-02

ADOPTE - 85^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Le Manège.Mons - GRH/JN/ASBL-03

ADOPTE - 86^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) La Maison des Ateliers - GRH/JN/ASBL-04

ADOPTE - 87^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) RAEC - GRH/JN/ASBL-05

ADOPTE - 88^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Mons Divertissement - GRH/JN/ASBL-06

ADOPTE - 89^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Mundaneum - GRH/JN/ASBL-07

ADOPTE - 90^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) CPAS - GRH/JN/ASBL-08

ADOPTE - 91^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
i) Parenthèse - GRH/JN/ASBL-09

ADOPTE - 92^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
j) Union Mons Hainaut - GRH/JN/ASBL-10

ADOPTE - 93^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
k) Port de Plaisance - GRH/JN/ASBL-11

ADOPTE - 94^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
l) Gestion Centre Ville - GRH/JN/ASBL-12

ADOPTE - 95^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
m) Mons-Logement - GRH/JN/ASBL-13

ADOPTE - 96^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
n) Province du Hainaut - GRH/JN/ASBL-14

ADOPTE - 97^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
o) ALE - GRH/JN/ASBL-15

ADOPTE - 98^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
p) IST-Sida - GRH/JN/ASBL-16

ADOPTE - 99^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
q) Mons-Métropole - GRH/JN/ASBL-17

ADOPTE - 100^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
r) Maison du Jazz - GRH/JN/ASBL-18

ADOPTE - 101^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
s) MonsSports - GRH/JN/ASBL-19

ADOPTE - 102^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
t) CMFA - GRH/JN/ASBL-20

ADOPTE - 103^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
u) Parc communal de Jemappes - GRH/JN/ASBL-21

ADOPTE - 104^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
v) RAETC - GRH/JN/ASBL-22

ADOPTE - 105^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
w) Football Club de Flénu - GRH/JN/ASBL-23

ADOPTE - 106^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
x) Toit et Moi - GRH/JN/ASBL-24

ADOPTE - 107^{ème} annexe

63^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires.
8^e/1^e 3859-3815-3853

ADOPTE - de la 108 à la 110^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Désignation à titre temporaire dans des emplois non vacants de maîtres spéciaux de morale laïque. 8^e/1^e 3859-3858-3820

ADOPTE - de la 111 à la 113^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Octroi d'un mi-temps médical à un maître spécial d'éducation physique définitif. 8^e/1^e 3098

ADOPTE - 114^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une maîtresse d'éducation physique. 8^e/1^e 3839

ADOPTE - 115^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I d'une Directrice d'école définitive. 8^e/1^e 6431

ADOPTE - 116^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite de type I d'une maîtresse spéciale d'éducation physique. 8^e/1^e 6379

ADOPTE - 117^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Octroi d'interruptions partielles de carrière à des institutrices primaires définitives. 8^e/1^e 3123-7981-3047

ADOPTE - de la 118 à la 120^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale de morale laïque définitive. 8^e/1^e 3064

ADOPTE - 121^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

i) Octroi d'une interruption partielle de carrière dans le cadre du congé parental à une maîtresse spéciale de seconde langue. 8^e/1^e 3110

ADOPTE - 122^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

j) Octroi d'un congé pour prestations réduites à une maîtresse spéciale de seconde langue définitive. 8^e/1^e 3111

ADOPTE - 123^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

k) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3632/3841/3849(2)/3854(2)/3856/3855/3857/3698

ADOPTE - de la 124 à la 133^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

l) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3841/3772/3519/3701/3752/3842

ADOPTE - de la 134 à la 139^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

m) Retrait de délibération du 27.4.2010, portant sur la désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e/1^e 3772

ADOPTE - 140^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

n) Désignation d'une institutrice maternelle à charge de la Ville de Mons. 8^e/1^e 3772

ADOPTE - 141^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

o) Demande de mi-temps médical d'une institutrice maternelle. 8e/1^e 6925

ADOPTE - 142^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

p) Demande de congé pour prestations réduites pour raison sociale et familiale d'une institutrice maternelle définitive pour l'année scolaire 2010/2011. 8^e/1^e 7774

ADOPTE - 143^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

q) Demande d'interruption de carrière à temps plein d'une institutrice maternelle définitive pour l'année scolaire 2010/2011. 8^e/1^e 7642

ADOPTE - 144^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

r) Demande de disponibilité pour convenances personnelles à temps plein d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 8006

ADOPTE - 145^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

64^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI. Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à ½ temps à une puéricultrice. Modification. GRH GRH/SH/12218

ADOPTE - 146^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et la correction demandée par Mme la Conseillère communale Savine MOUCHERON ayant été apportée, conformément à l'article L1122.16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le procès-verbal de la séance de la réunion du 22 juin 2010 est approuvé.

Ce dernier est alors adopté.

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal adjt,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. LIBIEZ

E. DI RUPO